

Perpétuité requise contre

L'avocat général a demandé la réclusion à perpétuité à l'encontre d'Amin Mimouni, 29 ans, accusé d'avoir massacré Salomé, 21 ans, qui tentait d'échapper à son emprise à Cagnes-sur-Mer le 31 août 2019. Une affaire devenue un symbole de l'horreur des féminicides.

C'est le paradoxe tragique de cette affaire. La famille de Salomé Garnesson est rongée par la culpabilité de ne pas avoir vu qu'elle était en danger de mort alors que l'accusé semblait le spectateur détaché de son procès. Patrick, le père, est hanté par la photographie de son enfant défigurée, abandonnée dans une lanterne à Cagnes-sur-Mer. « Ma fille ne savait pas ce qu'elle traversait. On l'a élevée dans la bien-étreinte », témoigne Muriel, sa mère.

L'accusé impossible

Amin Mimouni, 29 ans, l'accusé, lui, reste impossible depuis trois jours malgré les torrents de larmes sur les bancs des parties civiles qui lui font face. Il s'entend injustement détenu. Il a multiplié les demandes de liberté depuis trois ans et demi. Ne s'est-il pas étonné dans un courrier adressé à la juge d'instruction de l'importance donnée à cette affaire ? « D'autres choses sont bien plus graves dans ce pays de merde », écrit-il. L'avocat général Fabien Cézanne

s'est chargé jeudi après-midi de lui rappeler la gravité de son crime, un « meurtre par concubine », d'une surenchérisse, « une exécution ». Le magistrat de l'accusation a requis la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une peine incompressible de vingt-deux ans. « Salomé est un prénom qui signifie la pureté. C'est un prénom qui appartient à celle qui a été tuée. Il doit par son caractère, reconnaître toute la violence des actes », ajoute le magistrat.

« Demi-accusé »

Le représentant de la société s'échappe pas : les témoignages sont « sensationnels », d'un policier stagiaire qui lui fait perdre de précieuses minutes à la patrouille de nuit, au moment de l'agression. Mais il rappelle que l'accusé est le seul responsable de la mort de Salomé. En cette Journée internationale des droits des femmes, Fabien Cézanne veut croire que la justice a progressé dans la prise en compte des violences intrafamiliales depuis 2019. L'avocat général ne con-

centre ensuite sur « la dangerosité sociale de l'accusé », « sans empathie, sans remords ».

Avant lui, les avocats des parties civiles ont broché un portrait tout aussi inquiétant d'Amin Mimouni. « Ces demi-accusés, lundi, arrivent après trois ans et demi de détentions. Ils sont superficiels, de conscience », lance M^{re} Laura Lopez. C'est un crime de proximité. « J'ai Marie, elle lui appartenait pour tous jours. Je ne vis pas chez lui d'habitude dans son comportement. Il est hautement égoïste, égoïste, froid et n'exprime aucune émotion à l'évocation du cadavre de Salomé ». M^{re} Olivier Garado veut croire en la vertu pédagogique d'un procès. L'avocat nicola a l'espoir que le cas de Salomé incitera des femmes à pousser les portes des commissariats, « démarche délicate », à combats difficiles. « Il faut en moyenne sept à huit allers-retours avant qu'une femme ne parvienne à sortir d'une telle emprise ».

Le verdict est attendu aujourd'hui. CHRISTOPHE FERRIN chferrin@lemonde.fr



Le verdict du procès du meurtrier de Salomé est attendu aujourd'hui. (Photo d'archives N M)

Une brillante étudiante devenue femme-objet

« J'ai toujours voulu à la mettre au monde. Il n'y avait rien à la réformer. Elle était aussi belle à l'intérieur qu'à l'extérieur ».

Muriel, la mère de Salomé, sculptrice grassoïde, reste inconsolable.

Mardi, au troisième jour d'un procès bouleversant ses proches ont voulu monter à la Cour et aux jurés qui était Salomé. « C'était le centième jour de sa mort. Il faut mettre au visage sur cette statue que exerce M^{re} Laura Lopez, l'avocate de la famille. Chacun a vu la jeune femme parce qu'elle était belle, rayonnante, pleine de vie, débordante d'énergie ».

Passionnée de musique et de littérature

Étudiante en licence de sociologie et d'anthropologie, elle avait pu voyager en Roumanie et en Thaïlande. « Elle était passionnée de musique, de littérature. Elle s'occupait à tout, même la vie », témoigne Patrick, son père, musicien de profession, papa-poule qui ne manque pas de l'inquiéter, écrivant 2019, quand il a de plus en plus de mal à jubiler sa fille.

« J'ai fini par être méfiant. Elle m'a répondu : ne l'inquiète pas. Je prendrai soin d'elle ».

Patrick se rassure, pense à « une jeune personne », mais les motifs

d'inquiétude ne cessent de s'accroître. Salomé abandonne ses études, s'éloigne de ses proches, de sa mère, de son petit frère.

Elle est folle amoureuxse d'Amin Mimouni, 29 ans, musicien dément qui passe ses journées à fumer des joints. « Je l'ai dans la peau », confie Salomé à une amie.

Méconnaissable

« C'était une femme folle avec un fort caractère. On l'avait élevée comme ça. Il y avait un changement radical à partir du moment où elle s'est mise avec cet homme », la mère Muriel.

Salomé a des tatouages. Amin Mimouni a ses tatouages. Elle se sépare de son corps sous d'amples vêtements.

Amalgamée, effacée, elle est méconnaissable. Sa mère, son beau-père, son père tentent de dialoguer avec elle. Salomé fait les accès de violence de compagnie, les gifles, les étranglements, les téléphones cassés.

Privée de ses repères, humiliée, dévalorisée

« Le prince charmant est passé à devenir un agresseur incontrôlable », rappelle M^{re} Olivier Garado, avocat de la Fédération Solidarité Femmes, partie civile à ce procès. « Il l'a réduite à l'état d'objet. Il lui



Salomé, pétillante étudiante, s'est trouvée piégée, sous l'emprise son compagnon. Elle a voulu le quitter. Il l'a massacrée en pleine rue le 31 août 2019 à Cagnes-sur-Mer. Au centre, M^{re} Laura Lopez. À droite, M^{re} Olivier Garado. (Photos DR et CH P)

imposé les attitudes endurées et bienveillantes, créant un fantasme qui empêchait la victime de rompre avec la réalité de ce qu'il lui arrive », Salomé, sous emprise, est privée de ses repères, humiliée, dévalorisée. Elle n'a rien.

Alors qu'elle décroche un job de vendeuse en boulangerie, Amin

Mimouni passe son temps à la surveiller, assis en face de la boutique, la soupçonne à tort d'avoir une liaison avec un pâtissier, la harcèle au point qu'elle démissionne. « Si on avait su qu'il y avait un tel niveau de violence, on aurait peut-être pu le prévenir », regrette Marc, le beau-père.

La nuit du 30 au 31 août 2019, Salomé réveille à son petit ami sa femme insoumise de retrouver sa liberté. Il la massacre à coups de pied et de poing. Salomé est alors couchée sous un tas de détritus. La mort avait mené sur le toit de sa chambre. « Vive la ».

CM. P.



Meurtre de Salomé à Cagnes-sur-Mer : La perpétuité requise contre l'accusé du féminicide

PROCES « Il l'a tuée parce qu'il voyait qu'elle était à nouveau libre, parce qu'il perdait le contrôle sur elle », a décrit l'avocat général qui a requis ce mercredi la réclusion criminelle à perpétuité à l'encontre d'Amin Mimouni



Fabien Binacchi | Publié le 08/03/23 à 18h02 — Mis à jour le 10/03/23 à 08h14



Des proches de Salomé Garnesson et des soutiens devant le palais de justice de Nice, ce mercredi — F. Binacchi / ANP / 20 Minutes



Ecouter cet article Meurtre de Salomé à Cagnes-sur-Mer : La perpétuité requise contre l'accu 00:00

- Ce mercredi devant la cour d'assises des Alpes-Maritimes, l'avocat général a requis la réclusion criminelle à perpétuité à l'encontre d'Amin Mimouni, accusé d'avoir battu à mort sa compagne Salomé Garnesson une nuit d'août 2019.
- « S'il ne présente pas de dangerosité au niveau psychiatrique, selon les experts, c'est bien le cas au sens criminologique et social », a également appuyé Fabien Cézanne, réclamant une période de sûreté de vingt-deux ans.
- « Il l'a tuée parce qu'il voyait qu'elle était à nouveau libre, parce qu'il perdait le contrôle sur elle », a souligné le représentant du ministère public, décrivant, comme les proches de la jeune femme, « l'emprise » que Salomé subissait.

Elle voulait se défaire de la relation « sous emprise » dans laquelle elle avait été enfermée. [Salomé Garnesson](https://www.20minutes.fr/justice/4026597-20230307-feminicide-cagnes-mer-suspect-meurtre-salome-passe-aveux-premier-jour-proces) (<https://www.20minutes.fr/justice/4026597-20230307-feminicide-cagnes-mer-suspect-meurtre-salome-passe-aveux-premier-jour-proces>) l'aura payé de sa vie. Ce mercredi après-midi devant la cour d'assises des [Alpes-Maritimes](https://www.20minutes.fr/societe/alpes-maritimes/), (<https://www.20minutes.fr/societe/alpes-maritimes/>) l'avocat général a requis la réclusion criminelle à perpétuité à l'encontre d'Amin Mimouni, [accusé d'avoir battu à mort sa compagne](https://www.20minutes.fr/justice/2595935-20190903-feminicide-cagnes-mer-auteur-presume-mis-examen-ecroue) (<https://www.20minutes.fr/justice/2595935-20190903-feminicide-cagnes-mer-auteur-presume-mis-examen-ecroue>) qui venait de lui annoncer

qu'elle le quittait. A l'ouverture de son procès, il a fini par [reconnaître les faits](#).

(<https://www.20minutes.fr/justice/4026597-20230307-feminicide-cagnes-mer-suspect-meurtre-salome-passe-aveux-premier-jour-proces>) C'était une nuit d'août 2019 à Cagnes-sur-Mer. Après neuf mois chaotiques, pendant lesquels la jeune femme de 21 ans aura progressivement été « effacée », éloignée de ses proches, selon les différents témoins qui se sont succédé à la barre depuis lundi.

« Il l'a tuée parce qu'il voyait qu'elle était à nouveau libre, parce qu'il perdait le contrôle sur elle », a ainsi souligné le représentant du ministère public, reprenant les mots du beau-père de Salomé Garnesson, prononcés un peu plus tôt dans la matinée.

« Sa colère et sa haine sont intactes »

« Amin Mimouni n'a, depuis les faits, exprimé aucune empathie pour la victime. Sa colère et sa haine son intactes. Et s'il ne présente pas de dangerosité au niveau psychiatrique, selon les experts, c'est bien le cas au sens criminologique et social », a également appuyé Fabien Cézanne, réclamant que la peine qui sera infligée à l'accusé soit assortie d'une période de sûreté de vingt-deux ans.

Car le risque de récidive existe, avait estimé une psychiatre dès lundi. Et, mardi, une ex-petite amie de cet homme de 29 ans était déjà venue raconter les actes de « barbarie » qu'il lui avait infligés trois ans avant la mort de Salomé. « Je savais qu'il allait tuer », a lâché Fanny, qui avait déposé une plainte pour « violence volontaire » contre lui. Cette dernière avait finalement été classée sans suite en 2016 « faute de preuves ».

Devant la cour d'assises, cette autre victime a raconté le même schéma que celui décrit par l'entourage de Salomé : « Au début il était très gentil. Puis très vite, il a voulu me contrôler et m'a coupé de ma famille et de mes amis. » Ce mercredi, l'employé et le responsable de la boulangerie où la jeune femme tuée avait travaillé, mais aussi ses proches ont eux aussi longuement parlé de cette « emprise » toxique.

« Tout et n'importe quoi pour apaiser son bourreau »

« Brillante », « pleine de vie », Salomé Garnesson, qui « aimait également bien s'habiller, avec des jupes, des petits hauts », aurait ainsi « radicalement changé » après sa rencontre avec l'accusé. « Elle était très intelligente, très cultivée. Je me régalaient de discuter avec elle, a notamment témoigné Muriel, sa mère. Mais elle s'est mise à moins nous voir, à porter des vêtements amples, qui recouvraient son corps. Elle a également arrêté ses études, puis elle a quitté son travail. »

Embauchée dans une boulangerie, elle n'y restera que dix-huit jours, mettant un terme à sa période d'essai après qu'Amin Mimouni a « harcelé » un pâtissier avec qui il s'était persuadé qu'elle l'avait trompé. Pendant ses heures de travail. « Il venait la déposer et il restait sur un banc, à la surveiller jusqu'à ce qu'elle finisse sa journée. De 13 heures jusqu'à 19 heures », a détaillé le patron du commerce.

Salomé ira même jusqu'à demander à l'épouse de ce dernier de l'accuser de vol pour que la vidéosurveillance de l'établissement puisse être exploitée. Une façon d'apporter à son compagnon les preuves qu'elle n'avait pas commis d'adultère. « C'est impensable. Elle en était réduite à faire tout et n'importe quoi pour tenter d'apaiser son bourreau », a pointé Me Laura Lopez, l'avocate des parents de la jeune femme.

« Elle s'en est allée en femme libre »

« Petit à petit, Salomé a été réduite à l'état d'objet. Elle était pourtant une jeune femme féministe. Alors on pourrait bien se demander 'pourquoi est-elle restée ?'. Mais tout le monde n'est pas égal dans une relation sentimentale et il faut bien comprendre ce mécanisme d'emprise. Une relation ambiguë se forme entre l'agresseur et sa victime », a expliqué Me Olivier Giraudo, le conseil de la Fédération nationale solidarité femme, partie civile dans ce procès.

« Salomé avait plusieurs fois essayé de le quitter, a aussi rappelé Me Laura Lopez. Mais elle en avait peur. Ce soir-là, elle lui a dit que c'était terminé et il ne l'a pas supporté. » Les enquêteurs, les légistes ont raconté « l'acharnement » avec lequel Amine Mimouni aura battu la jeune femme à mort, avant de tirer son cadavre sous un tas de débris. Quarante-six ecchymoses ou érosions auront été relevées sur son corps et son visage meurtri que même son père n'aura pas été capable de l'identifier.

« Elle a voulu mettre un terme à cette relation sous emprise, elle a voulu briser ses chaînes, a lancé l'avocate dans une plaidoirie à la résonance particulière en ce mercredi 8 mars, [journée internationale du droit des femmes](https://www.20minutes.fr/journee-femme/). (https://www.20minutes.fr/journee-femme/) Elle s'en est allée en femme libre. » La liberté qui l'avait animée jusque-là, selon ses proches, et dont elle avait été privée. Sa mort, considérée comme le 100e féminicide de 2019 en France avait suscité une vague nationale d'émotion et d'indignation. Le verdict est attendu jeudi.

JUSTICE

Féminicide à Cagnes-sur-Mer : Le suspect du meurtre de Salomé passe aux aveux au premier jour de son procès

JUSTICE

franceinfo:

3 provenance-alpes
côte d'azur[Aller à la page régionale](#)

Meurtre de Salomé en 2019 : l'accusé reconnaît les faits à l'ouverture du procès à Nice

Publié le 06/03/2023 à 15h55

Écrit par [Gregory Bustori](#)

Tous les jours, recevez l'actualité de votre région par newsletter.

[Ignorer](#)[s'inscrire](#)
chez moi
programmes
recherche
menu

Dans la matinée du 31 août 2019, le cadavre d'une femme rouée de coups avait été retrouvé à Cagnes-sur-Mer, dans les Alpes-Maritimes. Le procès de son ex-compagnon s'ouvre ce lundi 6 mars aux assises des Alpes-Maritimes, à Nice. Il a reconnu les faits.

Bretagne, inondations, Paris Games Week...

C'est un drame qui avait ému tout le pays en 2019, faisant [réagir les plus hautes sphères de l'État](#). Le corps de Salomé, une femme de 21 ans, avait été **retrouvé rouée de coups, enveloppé dans un tapis laissé en bordure de la voie ferrée à Cagnes-sur-Mer.**

Une violente dispute avait éclaté au sein du couple, son compagnon Amin Mimouni, âgé à l'époque de 26 ans, avait été rapidement [mis en examen et placé en détention](#).

Le procès s'est ouvert ce lundi 4 mars, 3 ans et demi après les faits, à la cour d'assises des Alpes-Maritimes.



Tous les jours, recevez l'actualité de votre région par newsletter.

Le procès s'est ouvert ce lundi 4 mars, à Nice, il doit durer toute la semaine. ● © Hélène Maman/ France Télévisions

L'accusé reconnaît les faits

Après un exposé des faits par la présidente de la cour, ce lundi matin, **l'accusé a pris la parole et a reconnu les faits**. Des aveux qui ont fait office de véritable coupe de théâtre pour cette première journée de procès.

"Des aveux, pour la famille, c'est toujours bienvenu, mais encore faut-il que ce soit des aveux sincères. Ils m'ont l'air un petit peu superficiels, on verra ce qu'il va reconnaître exactement, parce qu'il a adopté une position qui a évolué tout au long de l'instruction. La famille a évidemment de nombreuses interrogations, donc on attend la suite, on va voir ce qu'il va reconnaître vraiment sur les faits." a expliqué l'avocate des parties civiles, Laura Lopez, au micro de France 3 Côte d'Azur.

Il risque la prison à perpétuité pour homicide par conjoint. Les experts, psychiatre et psychologue, ont témoigné. Selon l'un d'entre eux, Amin Mimouni est narcissique, il privilégie le passage à l'acte violent plutôt que la réflexion. Il n'a pas de pathologie mentale, mais banalise la violence et fait preuve d'une absence d'empathie.

La violence des coups reçus par la victime n'avait pas permis à l'époque au père de Salomé de reconnaître sa dépouille. Des analyses ADN avaient été nécessaires pour identifier sa dépouille. Avant cette journée, Amin Mimouni avait reconnu n'avoir donné qu'un seul coup de tête à Salomé dont la mort avait été le 100e féminicide de l'année 2019. Un drame qui avait créé une importante [vague de soutien en Côte d'Azur](#).

Tous les jours, recevez l'actualité de votre région par newsletter.

Ils ont également entendu dire la victime, le soir des évènements, qu'elle allait quitter son compagnon. Salomé se savait en danger, elle avait confié à sa soeur, après une énième rupture avec Amin Mimouni, que si elle devait retourner chez lui, elle ne s'en sortirait pas.

La partie civile plaidera ce 8 mars, la journée internationale du droit des femmes

Votre recherche

Pour aller plus loin :

justice société Féminicide femmes

recherche

partager cet article

Notre sélection d'articles à explorer sur le même thème

Meurtre de Salomé à Cagnes-sur-Mer : le compagnon de la victime mis en examen et placé en détention



Meurtre de Salomé à Cagnes-sur-Mer : "C'est un échec de ne pas avoir pu protéger cette femme", selon Christophe Castaner



Tous les jours, recevez l'actualité de votre région par newsletter.



programmes



recherche



NICE

CAGNES

CÔTE D'AZUR

Le compagnon de Salomé, battue à mort à Cagnes-sur-Mer, aux assises ce lundi

Accusé du meurtre à Cagnes-sur-Mer, de la jeune femme de 21 ans qui voulait le quitter, Amin Mimouni est jugé toute cette semaine à Nice. Salomé était considérée comme la centième victime de féminicide en 2019. Ce drame avait ému la France entière.

🔒 Article réservé aux abonnés

Christophe Perrin

Publié le 05/03/2023 à 21:32, mis à jour le 08/03/2023 à 18:24



Pour la famille de Salomé, la jeune fille, tuée et abandonnée sous des feuilles et des débris près de la gare de Cagnes, voulait quitter Amin Mimouni. **Photo DR**

"La précarité énergétique, je la vis pleinement", Ro... ✕

Salomé avait 21 ans. Elle a été frappée à mort par Amin Mimouni, 26 ans, son compagnon. C'était la nuit du 30 au 31 août 2019, vers 2 heures du matin, à Cagnes-sur-Mer, à trois jours de l'ouverture du Grenelle contre les violences conjugales. Des témoins ont entendu une dispute, des cris et ont alerté la police. Une patrouille est arrivée rue Garigliano, près de la gare. Elle n'a rien remarqué



Le journal



Podcast



Le direct



Vidéo



Se connecter



Le drame de Salomé a bouleversé Cagnes-sur-Mer et ému la France entière. En 2019, elle était considérée comme la centième femme à succomber à la violence de son concubin, selon le collectif #NousToutes, qui a dénombré 149 féminicide cette année-là.

Trois ans et demi plus tard, s'ouvre ce lundi à Nice, devant la cour d'assises des Alpes-Maritimes, le procès d'Amin Mimouni. L'accusé comparaît pour meurtre aggravé et encourt la réclusion criminelle à perpétuité. Rapidement interpellé après le drame, le jeune homme avait d'abord nié toute implication, avant d'invoquer *"un trou noir"*. Le procès doit durer une semaine. La tâche de Me Houria Redeau, en défense, s'annonce ardue. Amin Mimouni présente des antécédents de violence. Une autre de ses compagnes avait dénoncé sa brutalité. Une plainte classée sans suite. Sa propre mère avait également été victime des accès de colère de son fils en 2017.

"Pervers narcissique"

A-t-il eu l'intention de donner la mort à Salomé quand il l'a rouée de coups? La défense mettra sans doute cette question au cœur des débats et croisera le fer avec l'accusation représentée par l'avocat Fabien Cézanne.

Me Laura Lopez, avocate des parties civiles, portera la voix des parents de Salomé. Elle qualifie l'accusé de *"pervers narcissique"*, un jeune homme qui considérait sa compagne comme *"son objet, sa propriété"*. Muriel Dotta, la mère de Salomé, n'a jamais caché qu'elle attendait de la justice la peine maximale au regard de ce crime sordide qui a dévasté toute une famille.

"La précarité énergétique, je la vis pleinement", Ro...

NICE

CAGNES

CÔTE D'AZUR

Meurtre de Salomé à Cagnes-sur-mer: l'accusé reconnu coupable, il est condamné à la peine maximale

La cour d'assises des Alpes-Maritimes a suivi les réquisitions et condamné Amin Mimouni, 29 ans, à la réclusion criminelle à perpétuité avec vingt-deux ans de sûreté. Il avait massacré en pleine rue Salomé, 21 ans, qui voulait le quitter.

Christophe Perrin

Publié le 09/03/2023 à 13:17, mis à jour le 09/03/2023 à 15:24



Salomé Garnesson. Photo DR



Le journal



Podcast



Le direct



Vidéos



Se connecter

nice matin

pour le meurtre de Salomé Garnesson le 31 août 2019 à Cagnes-sur-Mer, se lève, sort un papier de la poche de son jean. Le jeune homme au chignon et aux fines lunettes s'en prend contre toute attente à Alexia, la meilleure amie de Salomé: *"Elle n'a rien fait pour elle. C'est de la non-assistance à personne en danger."*

Ses avocates, Mes Redeau, Boukobza et Rebaudengo, catastrophées par de tels propos, l'exhortent à se taire. Sa mère quitte la salle d'audience. L'accusé poursuit et prend à partie Muriel Dotta, la mère de Salomé, sidérée, comme le public, par tant d'indignité: *"Je ne comprends pas qu'on parle de détails absurdes, que je l'aurais forcé à plein de choses, que je l'ai séparée de vous, que j'étais un prédateur..."*

Massacrée



Le journal



Podcast



Le direct



vidéos



Se connecter

nice matin

pour le meurtre de Salomé Garnesson le 31 août 2019 à Cagnes-sur-Mer, se lève, sort un papier de la poche de son jean. Le jeune homme au chignon et aux fines lunettes s'en prend contre toute attente à Alexia, la meilleure amie de Salomé: *"Elle n'a rien fait pour elle. C'est de la non-assistance à personne en danger."*

Ses avocates, Mes Redeau, Boukobza et Rebaudengo, catastrophées par de tels propos, l'exhortent à se taire. Sa mère quitte la salle d'audience. L'accusé poursuit et prend à partie Muriel Dotta, la mère de Salomé, sidérée, comme le public, par tant d'indignité: *"Je ne comprends pas qu'on parle de détails absurdes, que je l'aurais forcé à plein de choses, que je l'ai séparée de vous, que j'étais un prédateur..."*

Massacrée

Jusqu'à l'ultime minute de son procès, Amin Mimouni, a été fidèle à sa personnalité singulière: imbu de lui-même, incapable de présenter la moindre excuse, imperméable à l'émotion qui, tout au long des débats, a submergé l'assistance.

Non seulement il a massacré à coups de pied et de poing Salomé, abandonnée comme un déchet sous un tas d'immondices rue du Garigliano, près de la gare de Cagnes, mais il a détruit une famille et saccagé le travail périlleux de ses avocates.

En garde à vue, arrêté dix heures après le meurtre à rue du Maréchal-Juin alors qu'il se rendait chez le coiffeur, il avait refusé de répondre aux questions par un "No comment".

"La précarité énergétique, je la vis pleinement", Ro...

Lors des débats, d'une voix à peine audible, impassible, il s'est montré fuyant, incapable de la moindre remise en cause, toujours à distance de cette tragédie.

"Dangerosité notable"



Le journal



Podcast



Le direct



Vidéos



Se connecter

vingt-deux ans. Le magistrat précisait que cette sanction tenait compte à la fois de la gravité extrême des faits et de la personnalité de l'accusé, "à la dangerosité notable".

Comment expliquer un tel comportement de la part d'Amin Mimouni ? En le persuadant d'avouer son crime, ses avocates pensaient avoir accompli le plus difficile : "Il avait évoqué le fait de ne pas se présenter à son procès, de ne pas s'expliquer. Avec ses failles, avec ses faiblesses, notamment dues à son enfance, il est revenu à la raison. Il est envahi d'un sentiment de honte et de dégoût. La pudeur, ce n'est pas l'absence d'empathie, de froideur", souligne Me Sophie Rebaudengo qui tente de lui rendre sa part d'humanité.

Pour Me Emmanuelle Boukobza, Amin Mimouni a été pris dans "un raptus", une perte de contrôle totale. Cela explique "le trou noir" qu'invoque l'accusé et qui pousse son avocate à plaider que l'intention meurtrière n'est pas démontrée. Un argument difficilement audible pour la Cour et les jurés puisque l'accusé a ensuite dissimulé le corps et repris le cours normal de sa vie. Quant à l'enfance chaotique de Mimouni, frappé régulièrement par un père alcoolique, elle n'a pas suffi à atténuer sa responsabilité pénale

A l'énoncé de la sentence, Muriel Dotta, en larmes, a poussé un immense ouf de soulagement avant de tomber dans les bras de Me Laura Lopez et Me Olivier Giraudo, les avocats des parties civiles. L'accusé dispose de dix jours pour faire appel.

À LIRE AUSSI

Meurtre de Salomé à Cagnes: "Je savais qu
témoignage glaçant d'une ex-petite amie

"La précarité énergétique, je la vis pleinement", Ro...

Meurtre de Salomé à Cagnes-sur-Mer : Amin Mimouni condamné à la réclusion criminelle à perpétuité

Par **Nicolas Daguin**

Publié le 09/03/2023 à 16:50,

Mis à jour le 10/03/2023 à 07:51



Murielle Dotta et Patrick Garnesson, les parents de Salomé, se serrant l'un contre l'autre après l'annonce du verdict jeudi à la mi-journée. *Nicolas Daguin*

COMPTE RENDU D'AUDIENCE - À l'annonce du verdict, les proches de la jeune femme étranglée et battue à mort en 2019 par son compagnon se sont effondrés en larmes, soulagés.

Le Figaro Nice

La sentence est tombée. Au quatrième jour d'un procès d'assises particulièrement dense et riche en émotions, Amin Mimouni, 29 ans, a été condamné jeudi à la réclusion criminelle à perpétuité. Ce dernier comparaissait depuis lundi au tribunal de Nice pour le meurtre barbare de Salomé Garnesson à Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes), considéré comme le 100^e meurtre conjugal de l'année 2019. Dans la nuit

du 30 au 31 août, la jeune femme, alors âgée de 21 ans, avait été battue à mort, étranglée, et traînée par les pieds, à moitié nue, sous un tas d'immondices au fond d'une impasse.

Mercredi, la journée s'était achevée par le réquisitoire de l'avocat général, Fabien Cézanne. Un monologue d'une trentaine de minutes lors duquel le magistrat n'avait pas épargné l'accusé, le qualifiant de «*lâche*» et pointant son attitude désobligeante tout au long des débats. *«Vous osez nous faire croire que vous n'êtes plus le Mimouni de 2019 mais nous n'avons remarqué aucune différence avec celui que vous êtes aujourd'hui. Et retenez que mentir, c'est faire mourir une deuxième fois»*, avait appuyé le représentant du ministère public.

Appelées à plaider en dernier jeudi matin, les avocates du jeune homme ont adopté une stratégie de défense pleine de finesse, tâchant de respecter au mieux la douleur de la famille de Salomé. *«Nous ne sommes ni là pour légitimer ce qu'il a fait, ni pour le dédouaner de ses responsabilités. Ce qu'il a fait est gravissime. Et c'est pour cela que ce matin, avec humilité, la défense présente ses condoléances à la famille»*, a dans un premier temps indiqué M^e Sophie Rebaudengo, d'une voix conciliante. Et, s'adressant aux jurés : *«Il a reconnu être un lâche, se dégoûter et ne retirer aucune fierté de ce qui a été fait. Il est envahi par la honte et le dégoût de lui-même. C'est pour cela qu'il n'a pas répondu à certaines questions. Si vous deviez retenir une seule vertu à Monsieur Mimouni, c'est celle d'avoir reconnu sa responsabilité, avec ses mots, sa maladresse.»*



« À 8 ans, il considérait déjà que la vie ne vaut pas la peine d'être vécue »

Me Sophie Rebaudengo, l'un des conseils de l'accusé

Affublé de la veste bariolée qu'il portait au premier jour du procès, l'accusé n'a, une fois encore, laissé transparaître aucune émotion aux mots de ses conseils. Une forme de «*pudeur*» a tenté de justifier Sophie Rebaudengo, pas antinomique de la «*froideur*» affichée en permanence par son client. Afin de comprendre et «*pas de justifier*», l'avocate s'est ensuite penchée sur l'enfance chaotique de l'accusée. Celle d'un garçon battu et terrorisé par un père qu'il surnomme «*Staline*». *«À 8 ans, il considérait déjà que la vie ne vaut pas la peine d'être vécue. Les blessures qu'un*

enfant peut subir occasionnent des difficultés émotionnelles irrémédiables, a-t-elle ajouté. Il a développé, selon les experts, une avidité sur le plan narcissique. Conséquences des blessures narcissiques intervenues tout au long de son enfance et de son adolescence.» Enfin, l'avocate a insisté sur le fait qu'une peine de perpétuité confinerait à «annuler tout espoir de salut pour Amin».

Sa consœur, M^e Emmanuelle Boukobza, a de son côté pointé le «*raptus*» au cœur du passage à l'acte. Du nom de cette pulsion violente et incontrôlée pouvant pousser un individu à commettre l'irréparable. En l'occurrence, le meurtre de Salomé. «*A-t-il eu l'intention de tuer ? Non, parce que l'intention est une disposition d'esprit par laquelle on se propose délibérément un but et qui se traduit par un acte. Or, au moment du drame, il n'est plus maître de lui-même, il perd le contrôle. Il est dépassé par les mots de Salomé, qui lui annonce qu'elle l'a trompé et qui le compare à son père, cet homme synonyme de sévices subits tout au long de son enfance*», a-t-elle précisé. Au terme de sa plaidoirie, Me Boukobza a demandé aux jurés de «*faire du droit et non de la morale*», considérant qu'écarter Amin Mimouni définitivement de la société «*n'est pas une réponse*».

Une attitude odieuse jusqu'à la fin

Ces arguments auraient-ils pu faire pencher la balance en faveur d'une peine moins lourde? Nous ne le saurons jamais. De fait, les derniers mots de l'accusé ont balayé d'un revers de manche toute la défense élaborée par ses conseils. Debout dans son box, d'une voix à peine audible au point qu'un micro-cravate a dû lui être apporté, Amin Mimouni a insisté pour lire quelques notes griffonnées sur un morceau de papier. «*Concernant les faits je ne légitime rien. J'avais envie de préciser certaines choses. Alexia d'abord, l'amie de Salomé qui soi-disant aurait reçu ses confessions (sur les violences exercées par Mimouni, NDLR). Je me demande ce qu'elle a fait pour son amie ? Elle dit qu'elle était en danger de mort avec moi, et elle n'a rien fait. Elle l'a laissé partir. C'est de la non-assistance à personne en danger*», a-t-il clamé sous l'indignation générale du public, de la partie civile, et mêmes de ses avocates. Le regard plus noir que leurs robes encore, ces dernières ont bien tenté de le faire taire, en vain.

Et Me Laura Lopez, l'avocate des parents de Salomé, d'intervenir : «*Madame la présidente, sommes-nous obligés d'écouter cela?*» Pour Catherine Bonicci, «*les déclarations disent de lui, de ce qu'il est*». Pris dans un nouveau délire narcissique et adoptant la sempiternelle posture de victime qui le caractérise, Amin Mimouni a

Affaire Salomé à Cagnes-sur-Mer : «Amin Mimouni l'a tuée parce qu'il n'avait plus le contrôle sur elle»

Par **Nicolas Daguin**

Publié le 09/03/2023 à 09:54,

Mis à jour le 11/03/2023 à 15:44



Le 1er septembre 2019, le corps meurtri et couvert d'ecchymoses de Salomé Garnesson, 21 ans, avait été découvert caché sous un tas d'ordures, à Cagnes-sur-Mer. *Candice Garnesson (Collection personnelle)*

COMPTE RENDU D'AUDIENCE - Les parents de Salomé Garnesson, 100e victime d'un meurtre conjugal en 2019, se sont exprimés à la barre mercredi matin. Après les plaidoiries de la partie civile, l'avocat général a requis la réclusion criminelle à perpétuité pour l'accusé.

Le Figaro Nice

L'avocat général Fabien Cézanne le dira d'emblée lors de ses réquisitions mercredi après-midi : «*c'est un dossier plein de sang et de larmes.*» Près de quatre ans après le meurtre barbare de Salomé Garnesson, le sang a séché, pas les larmes. Et elles ont encore beaucoup coulé en cette troisième journée d'audience aux assises de Nice, lors du procès d'Amin Mimouni, l'ex-petit ami de la victime. Ce dernier est

accusé d'avoir, dans la nuit du 30 au 31 août 2019 à Cagnes-sur-Mer, battu à mort et étranglé la jeune femme avant de dissimuler son corps sous un tas d'ordure, au fond d'une impasse.

Vêtu d'un jean, d'un polo bleu et d'un pull gris serré autour de la taille, Amin Mimouni s'est montré relativement attentif aux débats. La tête levée vers la cour, les yeux bien ouverts, il n'a pourtant pas sourcillé à l'écoute des témoignages bouleversants des parents de Salomé. Après tout, n'avait-il pas dit à la juge d'instruction qui l'avait convoqué en décembre 2020 qu'elle faisait tout *«un cinéma de cette affaire»*...

En début de matinée, sont d'abord appelés à déposer l'ancien collègue de travail, l'expatron et deux amies de la victime. Tous ont été dans le sens des témoignages de la veille et l'avant-veille. M. Noël, qui était à l'époque des faits le propriétaire à Grasse de la boulangerie où travaillait Salomé, se souvient d'une employée toujours vêtue de *«pulls larges et de pantalons»* et qui *«venait en pleurs tous les matins»*. Au courant du harcèlement et des violences - au moins psychologiques - qu'elle subissait alors, il lui avait dit, espérant sans doute susciter l'électrochoc : *«Tu veux qu'il te tabasse? Que tu finisses dans un cercueil?»* En vain. Et Salomé de lui répondre qu'il n'était *«pas son père»* et qu'elle avait Amin *«dans la peau»*. M. Noël n'a pas oublié non plus l'homme qui épiait quotidiennement sa concubine au travail, par peur de l'adultère, et qui se trouve maintenant dans le box des accusés : *«Pour moi, à l'époque, c'était un trou du cul avec sa casquette et ses lunettes de soleil.»*



Elle craignait de faire partie du nombre de victimes mortes sous les coups de son conjoint

Alexia, amie de Salomé

À Alexia, une amie de longue date, Salomé avait confié sa détresse. *«Elle craignait de faire partie du nombre de victimes mortes sous les coups de son conjoint»*, explique-t-elle. Terrible prémonition, qui tend à prouver combien la jeune femme était sous l'emprise de son petit ami, comme l'ont souligné les experts psychiatres et psychologues appelés à la barre lundi. De fait, malgré cette épée de Damoclès au-dessus de la tête, Salomé, du haut de ses 21 ans et de son mètre soixante-neuf, ne trouvera jamais la force de quitter son futur bourreau.

Patrick Garnesson, le père de Salomé, vit depuis le drame sous antidépresseurs. Suivi par un psychiatre, il a un temps été interné en hôpital psychiatrique. Conséquences directes de la mort abominable de sa fille. Comme la plupart des proches de la jeune femme, il est aussi rongé par un sentiment de culpabilité. *«La violence n'existe pas chez nous. Salomé comme mes autres enfants n'y ont jamais été confrontés. Même lors du divorce d'avec leur maman, il était juste impensable que je lève la main sur elle. Le patriarcat c'est un tas de merde»*, exhorte-t-il à la barre, entre deux sanglots.

Il brosse le portrait d'une *«fille brillante, qui ne supportait pas l'injustice et qui s'intéressait à tout, tout le temps. Elle se tournait toujours vers l'humain»*. Cette dernière avait d'ailleurs entamé des études de sociologie et d'anthropologie, d'abord à Aix-en-Provence, puis à Nice. Un cursus qu'elle avait finalement abandonné en deuxième année, peu de temps après sa rencontre avec l'accusé. La présidente, Catherine Bonnici, s'interroge : *«Selon vous, y a-t-il un lien entre l'arrêt de ses études et la rencontre avec Monsieur Mimouni ?»* *«Elle aimait ce qu'elle faisait, nous avons trouvé cette décision surprenante. Sur le moment, nous n'avions pas fait le lien, mais aujourd'hui c'est évident»*, lui rétorque Patrick Garnesson, la gorge serrée. L'avocat général questionne l'homme de 58 ans à son tour : *«Vous souvenez-vous de votre dernière phrase aux policiers lors de votre audition?»* Ce dernier cherche mais ne trouve pas. Fabien Cézanne le cite alors : *«Il (Amin Mimouni, NDLR) l'a tuée parce qu'elle était à nouveau libre et qu'il n'avait plus le contrôle sur elle.»* Décrit comme jaloux maladif et narcissique, l'accusé reste mutique, bras croisés.

À VOIR AUSSI - Une enquête ouverte à Paris après le meurtre d'un étudiant dans son appartement du 16e arrondissement

Une mère déchirée par la douleur

Déjà pesante, l'atmosphère dans la salle devient insupportable à l'écoute des mots de Murielle, la maman. Quelques jurés retiennent difficilement leurs larmes. Dans le public, beaucoup n'y parviennent pas. *«J'ai juste eu 21 ans avec elle. Maintenant c'est terminé. C'est extrêmement violent pour une mère. Salomé était libre, on l'avait élevée comme ça, dans la liberté. Elle adorait faire la fête, bien s'habiller, mettre des jupes, des petits hauts.»* Et de poursuivre, citant le passage d'un carnet retrouvé dans les affaires de sa fille : *«J'aimerais faire de ma vie un voyage»*. Murielle tient aussi à souligner à quel point Salomé avait changé depuis sa rencontre avec Amin : *«Ça a été un changement radical. On l'a tous remarqué. Elle ne sortait plus, ne voyait plus*

ses amis ni sa famille, elle avait arrêté ses études et quitté son travail. Sans compter le changement dans son style vestimentaire. C'est quand même cinq choses ! Vous vous rendez compte Madame la présidente ?» Dans sa peine infinie, la mère de famille évoque l'un des derniers SMS que Salomé lui avait envoyés pour son anniversaire. *«Elle me disait qu'elle m'aimait.»*

Candice, 20 ans, est la dernière à témoigner. Son attitude tranche avec celles de ses proches. Elle ne pleure pas, s'exprime avec une certaine forme de détachement. Ce n'est pas pour autant qu'elle ne souffre pas. Depuis le décès de sa sœur aînée, sa vie est à l'arrêt. Elle ne travaille pas et n'étudie rien. La force lui manque. *«Une partie de moi est partie avec ma sœur»*, explique-t-elle. Comme son père, elle aussi a été internée un temps en unité psychiatrique. *«J'ai fait une tentative de suicide, je me suis mutilée, je fais de la boulimie, des crises d'angoisse...»* Candice vit très mal de ne pas avoir pu sauver sa sœur. Elle était, au moment du drame, son unique confidente. Salomé lui disait tout, mais lui faisait aussi promettre de ne rien répéter. Avec le recul, elle se dit qu'elle n'aurait pas dû respecter ce pacte. *«Si je retourne là-bas (vers Amin, NDLR), je ne m'en sortirais pas»*, lui avait-elle confié peu de temps avant de mourir.



Monsieur Mimouni, vous vous souviendrez toujours de la lumière d'août que vous avez éclaboussée du sang de Salomé. Je vous dis ce que je pense de vous sans entrer dans la vulgarité : vous êtes un lâche

Fabien Cézanne, l'avocat général

«Celui qui était le prince charmant est devenu le violent manipulateur. Petit à petit, Salomé a été réduite à l'état d'objet. Mimouni n'a pas supporté que son jouet soit valorisé aux yeux des autres. Sous emprise, Salomé s'est trouvée incapable de se départir de la toile tissée par son agresseur alors même qu'elle craignait pour sa vie. Et c'est justement en tentant de reprendre sa liberté qu'elle a perdu la vie», explique M^e Olivier Giraudo, l'avocat de la Fédération nationale solidarité femme, partie civile dans ce procès. Une plaidoirie à la résonance singulière en ce mercredi 8 mars, journée internationale du droit des femmes.

«Qu'elle était belle! Salomé voulait changer le monde. Si elle était en capacité de décrypter les engrenages d'une relation toxique, ses failles résidaient dans sa peur de ne pas être aimée, plaide de son côté M^e Laura Lopez. L'accusé a exploité ses failles pour prendre possession d'elle jusqu'au plus profond de son intimité. Sa mère me disait : "J'ai attendu neuf mois pour lui donner la vie, il a mis neuf mois pour lui donner la mort". Amin Mimouni ne s'est jamais soucié ni de sa vie, nie de sa mort, l'abandonnant sur un tas d'ordures. Même un chien on l'enterre!» Et s'adressant frontalement aux jurés : «Personne n'a répondu à son appel, mais vous, vous pouvez le faire. Poser la main de la justice sur la plaie béante de la famille. Si le sommeil de Salomé est éternel, son âme est toujours présente. Et si la mort laisse une peine que personne ne peut guérir, l'amour laisse un souvenir que personne ne peut voler.»

L'avocat général, représentant les intérêts du ministère public, requiert la réclusion criminelle à perpétuité pour «meurtre aggravé» à l'encontre de l'accusé, peine assortie d'une période de sûreté de vingt-deux ans. *«Monsieur Mimouni, vous vous souviendrez toujours de la lumière d'août que vous avez éclaboussée du sang de Salomé. Je vous dis ce que je pense de vous sans entrer dans la vulgarité : vous êtes un lâche»*, assène-t-il à l'accusé.

La mort de Salomé Garnesson, considérée comme le 100^e féminicide de 2019 en France, avait suscité une vague d'émotion et d'indignation à travers tout le pays. Le verdict est attendu ce jeudi, après les plaidoiries de la défense.

À VOIR AUSSI - Un homme de 24 ans placé en garde à vue pour le meurtre d'un étudiant dans le 16^e à Paris

La rédaction vous conseille

- **Justice: des pôles spécialisés pour mieux lutter contre les violences conjugales**
- **«C'est un garçon d'un sang-froid incroyable»: le double jeu de Tom T. au cœur de l'enquête sur la mort de Leslie et Kevin dans les Deux-Sèvres**
- **«Ce n'est pas une bagarre, c'est un meurtre» : la colère de l'épouse d'Alban Gervaise, médecin militaire tué devant une école catholique à Marseille**

Sujets

[Meurtre](#)[féminicide](#)[procès](#)[violences faites aux femmes](#)



Se connecter à 20 Minutes avec Google

Laura LOPEZ
lauralopez.av

Un lieu de culte en suspens

Auréli Selvi | ⌚ Publié le 07/07/11 à 00h00 — Mis à jour



A dr., Me Lopez, avocate d'Al Baraka, pointe une atteinte à la liberté de culte. — A. SELVI / ANP / 20 MINUTES



Ecouter cet article Un lieu de culte en suspens

00:00

Quel avenir pour la salle de prière musulmane de la rue de Suisse ? Pour le savoir, l'association Al Baraka, responsable du lieu, avait rendez-vous hier matin au Tribunal administratif de Nice. Objectif : obtenir du juge des référés la suspension d'une décision de la ville, en date du 9 juin dernier, visant à préempter le local occupé depuis 11 ans par la structure culturelle. « La municipalité utilise de faux prétextes, argue Me Laura Lopez, avocate de l'association. Elle invoque un projet de revitalisation du centre-ville mais rien n'est véritablement défini. On ne sait pas de quoi il s'agit ! », selon la magistrate, qui pointe une atteinte à la liberté de culte... et une « décision politique ».

Un lieu « déjà préempté en 2002 »

« Si Al Baraka avait voulu faire de ce local une crêperie ou une salle de gym, cela n'aurait rien changé, plaide de son côté Me Brigitte Neveu, avocate de la ville de Nice. La municipalité est déjà propriétaire des rez-de-chaussée adjacents. Il est de sa compétence de préempter pour réaliser des équipements collectifs ».

Présent dans la salle d'audience, le conseiller municipal d'opposition Abderrazak Fetnan (PS) y voit lui « une politique claire à l'encontre des lieux de culte musulmans, contraire aux engagements de Christian Estrosi [UMP] en 2007 ». Hier, le juge des référés a mis sa décision en délibéré. Elle pourrait intervenir d'ici à une semaine. « En 2002, la municipalité voulait déjà préempter le lieu pour en faire un local à poubelle. Le Tribunal nous avait donné raison. Inch'allah... », conclut Abdelamid Razzouk, président de l'association Al Baraka.

**À
LIRE
AUSSI**

Recommandé par **Outbrain** | (<https://www.outbrain.com/what-is/default/fr>)



**Iphone 12 64 go
bleu**

CERTIDEAL

**Pour un
démarrage sans...**

citroenfrentretien

**Black Friday |
Derniers jours !**

LA REDOUTE

Le Port

SOWELL FR

Sponsorisé

**Machine à café tout
automatique EQ900**

Siemens FR



**Voilà les 23
cadeaux les
plus cool...**

23 gadgets
extraordinaire...
Trending Gifts



**TPE: quelle
fibre choisir
en fonction...**

La fibre est
devenue...
SFR Business



**5,000€ à
investir ? Les
résidences...**

Les infos immo



Accueil Info Info en continu Salle de prières musulmane : le suspense continue...

Judi 07 juillet 2011 00:00

nice-matin

Salle de prières musulmane : le suspense continue...

photo le lieu de culte musulman au rez-de-chaussée du 12, rue de suisse, défraye la chronique près de dix ans.

Le lieu de culte musulman au rez-de-chaussée du 12, rue de Suisse, défraye la chronique depuis près de dix ans. © Patrice Lapoire



Quel devenir pour la salle de prières musulmane de la rue de Suisse? On se souvient que le 9 juin dernier, la commune a bloqué la vente de ce lieu à l'association Al Baraka, en usant de son droit de préemption. Celle-ci a immédiatement déposé une requête en référé pour suspendre la mesure (voir Nice-Matin des 1 et 2 juillet). Hier matin, toutes les parties se sont retrouvées devant le tribunal administratif.

Pour Me Laura Lopez, avocate d'Al Baraka, le protocole de «requalification urbaine» avancé par la Ville pour justifier sa décision de préempter, n'est qu'un faux prétexte : «La commune n'a fourni aucune indication précise sur la consistance de ce projet. C'est le vide total! Où est l'intérêt général là-dedans? Cette question d'habitat insalubre à rénover n'a aucun rapport avec l'activité associative en cause».

Un périmètre de préemption renforcée

Outre ce «défaut de motivation», la défense a pointé du doigt une décision «politique» : «La vraie raison, c'est que la présence de ce lieu de culte musulman, surtout à côté d'une église (ndlr : la basilique Notre-Dame), fait désordre».

Autant d'arguments que Me Brigitte Charles-Neveu, l'avocate de la Ville, s'est attaché à contester : «Nous sommes dans un périmètre où le droit de préemption est renforcé, vu l'urgence qu'il y a à réhabiliter ce secteur sinistré. La commune a acquis d'autres biens non loin de ce local. Sa démarche s'inscrit dans une perspective de reconquête sociale et urbaine. La Ville aurait préempté de la même manière une épicerie ou une crêperie. En signant le compromis de vente, l'association savait fort bien qu'elle s'exposait à une possible préemption».

Newsletter maville

Abonnez-vous à la newsletter - Nice

Votre e-mail

Je m'inscris

Votre e-mail, avec votre consentement, est utilisé par la société Additi Multimedia pour recevoir les newsletters sélectionnées. En savoir plus



Exprimez-vous !

Sondage. Préférez-vous voyager en train ou en avion ?

L'info en continu

« Dites-nous où est... »

23/11/23 - 21:51

Trésor de 400 000 €...

23/11/23 - 16:38

Elle récupère à la crèche...

23/11/23 - 15:15

Marseille. 22 personnes liées...

23/11/23 - 14:11

Avignon. Relaxe pour l'auteur...

23/11/23 - 11:29

Toute l'info en continu

Découverte sur Mars: La NASA est restée sans voix devant ces images

Trendscatchers

[Info](#)[Sport](#)[Restos](#)[Ciné](#)[Sorties](#)[Jeux](#)[Bons Plans](#)[Météo](#)[Pratique](#)

Top Gadgets

[Acheter](#)

Sponsored Links by Taboola



L'avocate a également stigmatisé la situation «*totale*ment illicite» qui prévaut au 12, rue de Suisse : «*Voilà près de dix ans que le malheureux propriétaire tente d'obtenir l'expropriation de l'association. Sans succès!*»



A l'issue des plaidoiries, le responsable d'Al Baraka, Abdelhamid Razzouk, s'est adressé

au président du tribunal, Dominique Lemaitre : «*Les musulmans ont le droit d'avoir un lieu de culte comme tout le monde, on est français à part entière*».

La préemption sera-t-elle provisoirement suspendue? La décision a été mise en délibéré.

pfiammetti@nicematin.fr

Ph. Fiammetti Nice-Matin

Sweatshirt Jogger homme Lacoste en molleton gratté de coton biologique

Lacoste

Sponsorisé [Découvrir](#)

Nous avons ce qu'il vous faut !

Beko

Sponsorisé [En savoir plus](#)

Oubliez les panneaux solaires coûteux : essayez cette astuce ! (C'est génial)

Programme Ecologique

Sponsorisé

L'Etat couvre les frais d'installation des panneaux solaires si vous habitez ici !

Eco France

Sponsorisé [Lire la suite](#)

Pruniers aurait-il pu être défendu contre les Allemands avec cette stratégie ?

Jeu de Stratégie Historique

Sponsorisé [Jouer](#)

Plus de 55 ans ? Êtes-vous au courant de cette nouvelle combine en 2023 ?

Prio Santé

Sponsorisé [Lire la suite](#)

Ailleurs sur le web

Quiz et jeux



Quiz. 15 questions sur Barbie



Quiz. 10 questions sur les girafes



Quiz. Johnny Hallyday : la légende du rock français aurait célébré ses 80 ans

[Tous les quiz](#)